

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE INTITULÉ *VERS UN SYSTÈME  
AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE CANADIEN RÉILIENT : L'ADAPTATION AUX  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES***

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé *Vers un système agricole et agroalimentaire canadien résilient : l'adaptation aux changements climatiques* (le rapport).

Le gouvernement remercie les membres du Comité et les témoins qui ont comparu devant lui pour leurs points de vue et leur engagement à mieux faire comprendre les défis et les possibilités du secteur de l'agriculture en ce qui a trait aux changements climatiques et à la conservation des sols et de l'eau, ainsi que les approches pour régler ces questions.

Le gouvernement reconnaît l'importance vitale d'avoir un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui est à la fois résilient et en mesure de s'adapter aux changements climatiques et de croître de façon durable. C'est pourquoi la santé de l'environnement, y compris l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation connexe, constitue une priorité pour les politiques et programmes du gouvernement du Canada.

Au Canada, l'agriculture est un domaine de compétence partagé entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les provinces et les territoires ayant la responsabilité première de la propriété et de l'utilisation des terres et des ressources naturelles. Le gouvernement a quant à lui un rôle à jouer dans le soutien des intervenants du secteur de l'agriculture, des provinces et des territoires dans le cadre de la gérance responsable de l'environnement et des terres agricoles du Canada. Comme le souligne le rapport, le Canada travaille depuis longtemps en collaboration avec les provinces et les territoires afin d'aider les producteurs et les transformateurs à améliorer continuellement la durabilité de leurs exploitations. Le succès de trois cadres stratégiques quinquennaux successifs pour l'agriculture, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a permis de réaliser des progrès considérables vers l'amélioration de la durabilité et de la résilience du secteur agricole. Par exemple, l'ensemble des émissions du secteur de l'agriculture, y compris celles provenant du bétail, des cultures et de l'utilisation de carburant à la ferme, est relativement stable depuis le milieu des années 1990, malgré une croissance importante de la production au cours de la même période, indiquant un découplage entre les émissions et la production. Cette situation est en partie attribuable à l'adoption à grande échelle par les producteurs des pratiques de culture sans travail du sol ou des pratiques de conservation du sol, combinée à une réduction marquée des mises en jachère et à une rotation des cultures.

Au titre du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) en vigueur, une initiative de 3 milliards de dollars pour la période de 2018 à 2023, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les provinces et les territoires s'appuieront sur ces progrès en soutenant diverses initiatives. Les activités et les programmes fédéraux aux termes du Partenariat aideront le secteur à stimuler les échanges et à élargir les marchés, à promouvoir la science et l'innovation en mettant l'accent sur la croissance durable, à améliorer la collaboration et à soutenir la confiance du public. Le Partenariat donne également aux producteurs accès à une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), leur offrant un soutien de plus de 1,5 milliard de

dollars par année en moyenne, pour les aider à demeurer viables dans des conditions difficiles, par exemple lors de phénomènes météorologiques violents. Par le truchement du Partenariat, les provinces et les territoires conçoivent et gèrent l'exécution de programmes environnementaux à coûts partagés, comme des programmes de gérance qui sensibilisent davantage les agriculteurs aux risques environnementaux à la ferme et améliorent leur gestion, tout en favorisant l'adoption de pratiques et technologies qui réduisent ces risques. Ensemble, ces programmes contribueront à améliorer la résilience et la durabilité environnementale à long terme du secteur.

Les programmes du Partenariat sur l'environnement et les changements climatiques serviront également de mécanisme pour stimuler les contributions du secteur agricole et agroalimentaire en vue de respecter les engagements prévus dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPCPCC) concernant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Comme l'indique le rapport, le gouvernement offre aussi des programmes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation connexe à l'extérieur du Partenariat. Les initiatives exécutées par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), comme le Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles, le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg et l'Initiative de protection des Grands Lacs, soutiennent aussi la planification de l'atténuation et l'adoption de pratiques agricoles durables qui ciblent des régions et des enjeux particuliers. Ces efforts contribueront directement à accroître la durabilité et la résistance au climat du secteur de l'agriculture en protégeant l'habitat faunique et la qualité de l'eau.

Le gouvernement reconnaît les recommandations exhaustives formulées par le Comité et travaille en collaboration avec les experts fédéraux et provinciaux ainsi que de l'industrie afin de surmonter adéquatement certaines des difficultés mises en lumière dans le rapport. Des détails suivent concernant la réponse du gouvernement aux recommandations spécifiques du Comité à cet égard.

La réponse est le fruit d'un effort de collaboration entre les ministères et organismes fédéraux suivants : AAC; l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); ECCC; Affaires mondiales Canada; Santé Canada; Infrastructure Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA); Statistique Canada.

## **RECOMMANDATION 1**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, procède à une analyse approfondie de l'état des sols afin d'évaluer le compactage, la dégradation, la composition des éléments et d'autres facteurs importants de même qu'une analyse pour quantifier les avantages économiques de la séquestration du carbone dans le sol.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Il reconnaît l'importance de préserver la santé des sols agricoles afin d'assurer la durabilité et la rentabilité du secteur de l'agriculture et de soutenir la production alimentaire mondiale.

Le carbone dans le sol offre plusieurs avantages économiques tant aux producteurs qu'à la société. Les producteurs reconnaissent que la santé du sol contribue à la profitabilité et à la durabilité en diminuant les besoins d'intrants, en améliorant la résilience des cultures pendant les périodes de faibles précipitations, en protégeant le sol contre l'érosion et le compactage, et en réduisant l'écoulement des nutriments. Ces avantages économiques potentiels varient d'un bout à l'autre du pays et d'une exploitation à l'autre, selon, par exemple, le type de sol et la condition du sol ainsi que la pratique de gestion agricole utilisée pour ajouter du carbone au sol.

AAC compte actuellement 35 projets de recherche sur la séquestration du carbone et les émissions de gaz à effet de serre, comme des recherches sur la dynamique du carbone dans les émissions de gaz à effet de serre, l'évaluation de la capacité des systèmes agricoles à retirer et stocker le carbone, et l'évaluation de l'influence de la gestion des terres agricoles sur les réservoirs de carbone dans le sol. AAC a collaboré avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que ses partenaires du milieu universitaire à la production d'une carte nationale sur le carbone organique dans le sol, qui a été achevée en 2017 et qui contribuera aux estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relativement à la séquestration du carbone à l'échelle mondiale. Le modèle de l'indicateur de la teneur en matières organiques du sol d'AAC soutient également les efforts annuels de production de rapports sur les gaz à effet de serre du Canada dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sous forme de rapport d'inventaire national, compilé par ECCC.

AAC mesure régulièrement les indicateurs de santé du sol, dont l'érosion du sol, les matières organiques dans le sol, la salinisation du sol et la couverture du sol, dans le cadre de ses travaux sur les paramètres de durabilité qu'utilisent les gouvernements et le secteur, par exemple, pour évaluer les répercussions des pratiques agricoles sur la santé du sol au fil du temps. AAC collabore également avec les gouvernements provinciaux et les organismes internationaux à améliorer les données stockées dans la Base nationale de données sur les sols et à mettre au point des méthodes de cartographie des sols ainsi que des outils qui permettent aux producteurs, aux décideurs et aux organismes gouvernementaux de prendre des décisions plus éclairées en ce qui a trait à la gestion du sol.

## **RECOMMANDATION 2**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine les techniques de gestion quantitative de l'eau, et investisse dans des projets d'infrastructures adéquats permettant de faire face aux excédents et aux déficits hydriques et de répondre ainsi aux besoins particuliers des différentes régions du pays.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Un approvisionnement adéquat en eau est essentiel à la production agricole, et on s'attend à ce que les changements climatiques aient une incidence sur la disponibilité de l'eau, comme des périodes accrues et prolongées de sécheresse

et d'inondation partout au Canada. La gestion de l'eau en milieu agricole est un facteur clé de la croissance durable du secteur face aux changements climatiques.

Bien que les provinces aient la responsabilité première de gérer l'eau et les grandes infrastructures liées à la quantité d'eau, AAC concentre ses activités de recherche, de développement et de transfert de technologie sur l'utilisation plus efficace de l'eau et le renforcement de la résilience. Il procède entre autres à l'évaluation des pratiques de gestion de l'irrigation visant à utiliser plus efficacement l'eau et l'énergie et à l'amélioration des méthodes de retrait durable des excédents d'eau. Il mène aussi des travaux sur l'évaluation des cultures et variétés actuelles et nouvelles avec ou sans irrigation dans un environnement changeant. AAC collabore avec ECCC à l'élaboration d'outils en quasi-temps réel pour déterminer l'ampleur et la gravité de l'humidité à la surface du sol, notamment dans des conditions de sécheresse et d'inondation, qui éclairent les décisions des producteurs en matière de gestion à la ferme. Ces outils appuient aussi les politiques et les programmes relatifs à la gestion de l'eau, dont les systèmes d'alerte précoce pour les inondations et les sécheresses, la sécurité alimentaire, la santé publique et la sécurité publique. De plus, ces outils orientent les programmes de gestion des risques de l'entreprise d'AAC qui sont conçus pour aider les producteurs à demeurer viables dans des conditions difficiles, par exemple en raison de risques importants que posent les changements climatiques (p. ex., inondations, sécheresse).

Le programme d'infrastructure *Investir dans le Canada* d'Infrastructure Canada, exécuté dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires, vise à rendre les communautés canadiennes plus résilientes aux changements climatiques et à régler les problèmes persistants liés à la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Jusqu'à 9,2 milliards de dollars seront octroyés pour des infrastructures vertes au cours des dix prochaines années afin d'appuyer les projets d'infrastructure publics considérés comme prioritaires par les provinces et les territoires, lesquels aideront à renforcer la capacité d'atténuer les défis des changements climatiques ou de s'y adapter, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur le secteur de l'agriculture. Cela s'appuie sur le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées de 2 milliards de dollars qui a été annoncé dans le budget de 2016 pour soutenir les efforts de modernisation et de prolongation de la durée de vie des réseaux d'aqueduc et d'égout.

En 2018, Infrastructure Canada a également lancé le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), un programme national fondé sur le mérite qui octroiera un financement de 2 milliards de dollars pour des projets d'infrastructure publics à grande échelle qui aideront les communautés à mieux gérer les risques de catastrophes naturelles et découlant des changements climatiques. Même si Infrastructure Canada ne finance pas les projets d'infrastructure privés, les vastes projets d'infrastructure publics visant à aider les communautés à régler les problèmes liés à l'eau, lesquels pourraient aider le secteur de l'agriculture à gérer les problèmes quant à la quantité d'eau, pourraient être admissibles en vertu de programmes fédéraux.

### RECOMMANDATION 3

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada propose des mesures incitatives aux agriculteurs afin qu'ils adoptent des systèmes de gestion intégrée des bassins versants et d'utilisation des terres pour améliorer la qualité de l'eau en aval, dans l'intérêt public.**

Le gouvernement appuie la présente recommandation. Le Canada collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour protéger les ressources en eau, notamment la qualité des effluents des terres agricoles.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, doté d'un budget de 3 milliards de dollars, a été lancé le 1<sup>er</sup> avril 2018. Il aidera les producteurs à continuer d'adopter des mesures pour protéger les ressources en eau. La croissance innovatrice et durable est l'un des trois domaines ciblés par les programmes du Partenariat fédéral. À cette priorité sont alloués 690 millions de dollars pour encourager la recherche, la science et l'innovation ainsi que l'adoption de pratiques et de mesures novatrices, notamment pour la protection de la qualité de l'eau et des approvisionnements d'eau. Une somme additionnelle de deux milliards de dollars soutiendra des programmes et des activités à frais partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, lesquels seront taillés sur mesure pour la prise en compte de besoins régionaux prioritaires, dont la gestion des sols et des ressources en eau.

Tous les programmes provinciaux au titre du Partenariat qui ont trait à la gérance environnementale à la ferme offrent une aide financière pour soutenir des pratiques de gestion bénéfique (PGB) visant à protéger la qualité de l'eau. Dans leurs programmes environnementaux, certaines provinces ciblent des bassins versants précis. Par exemple, dans le cadre du Partenariat, l'Ontario a lancé récemment le programme LEADS (LEADS pour Lake Erie Agriculture Demonstration Sustainability) pour encourager l'agriculture durable dans la région du lac Érié. Ce programme à frais partagés offre des mesures incitatives aux producteurs des bassins versants du lac Érié et du lac Saint Clair pour qu'ils adoptent des PGB visant à améliorer la santé des sols et des cours d'eau, ainsi qu'à réduire les pertes de phosphore dans les bassins versants prioritaires. D'autres provinces, comme la Saskatchewan, l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), ont aussi affecté des ressources pour améliorer la qualité de l'eau de certains tributaires; elles offrent notamment du soutien aux producteurs pour la gestion des bassins versants, ainsi que pour la préparation et la mise à jour de plans agro-environnementaux, et pour l'adoption de PGB. D'autres activités et programmes à frais partagés dans le cadre du Partenariat seront bientôt lancés dans d'autres provinces et territoires.

Le Budget 2017 soutient la durabilité de l'agriculture canadienne en investissant 70 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019 pour soutenir davantage les découvertes scientifiques et l'innovation en agronomie, et cibleront de nouvelles priorités, comme le changement climatique et la conservation du sol et de l'eau. Une partie de ces fonds sera affectée à l'initiative des Laboratoires vivants d'AAC pour la conduite d'activités axées sur le développement de PGB et la prestation d'autres outils adaptés à divers paysages agricoles et bassins versants du Canada, en collaboration avec des intervenants et des organismes locaux,

pour s'attaquer à des préoccupations agroenvironnementales comme la conservation du sol et de l'eau. L'initiative soutiendra également l'évaluation de ces pratiques à plus grande échelle.

Le gouvernement a aussi engagé 25,7 millions de dollars sur cinq ans (2017-2022) pour améliorer la qualité de l'eau et rétablir la santé écologique du lac Winnipeg à l'aide de mesures de réduction des éléments nutritifs sous la supervision d'intervenants, au moyen notamment de pratiques de gestion à la ferme, de planification par bassin versant et la mobilisation des Autochtones. Le gouvernement a aussi engagé 44,84 millions de dollars sur cinq ans (2017-2022) pour l'Initiative canadienne de protection des Grands Lacs, dont 26 millions de dollars serviront à empêcher la prolifération d'algues toxiques et nuisibles dans le lac Érié. Ces fonds serviront entre autres à dresser un plan des bassins versants pour l'établissement de priorités en lien avec les mesures de gestion du phosphore et de réduction du phosphore qui figurent dans le *Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié* qui a été déposé en février 2018.

#### **RECOMMANDATION 4**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada tienne compte des réalités du secteur agricole et agroalimentaire lors de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions des gaz à effet de serre de façon à ne pas nuire à sa compétitivité.**

Le gouvernement appuie la présente recommandation. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC), signé par les premiers ministres en décembre 2016, prévoit diverses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), dont la tarification du carbone. Dans l'approche pancanadienne de lutte contre la pollution par le carbone, les provinces et les territoires auront de la marge de manœuvre pour implanter des mesures adaptées à leur situation, pourvu qu'elles soient alignées sur le tarif de référence fédéral.

Le gouvernement fédéral est en train d'élaborer un filet de sécurité fédéral relativement à la tarification du carbone. Seuls les territoires de juridiction qui en feront la demande et les territoires qui n'auront pas mis en place un système aligné sur le tarif de référence bénéficieront de la couverture offerte par le filet de sécurité. L'objectif de ce filet est d'atténuer les répercussions négatives sur la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire, de diverses façons :

- La tarification du carbone ne sera pas appliquée sur les sources d'émissions biologiques (comme les productions végétales et animales), lesquelles comptent pour une large part des émissions agricoles produites;
- Le diesel et les carburants utilisés pour des activités agricoles admissibles seront exemptés des redevances applicables sur les combustibles;
- Les industries commerciales à émissions intensives (comme les fabricants de produits chimiques, d'engrais et de produits agro-industriels) seront assujetties à une tarification fondée sur les extrants, ceci afin d'atténuer les impacts négatifs sur leur compétitivité tout en conservant le signal donné par la tarification du carbone.

Le gouvernement du Canada propose de nombreux programmes qui soutiennent la compétitivité de l'industrie agricole et agroalimentaire, et offre notamment de l'aide financière pour mener des activités de recherche et d'innovation dans le cadre du Partenariat. Les volets Agri-science et Agri-innover du Partenariat (690 millions de dollars sur cinq ans) appuient l'adoption de pratiques et de produits innovateurs afin de promouvoir la durabilité et la croissance propre du secteur agricole. En outre, le Programme canadien d'adaptation agricole (50,3 millions de dollars de 2014 à 2019) aide le secteur agricole et agroalimentaire à saisir de nouveaux débouchés, à réagir face à des problèmes nouveaux et émergents, et à orienter les solutions de sorte que le secteur puisse s'adapter aux changements climatiques et demeurer compétitif. Le Programme des technologies propres en agriculture (25 millions de dollars de 2018 à 2021) appuie aussi la recherche, le développement et l'adoption de technologies propres, notamment par la promotion de l'agriculture de précision et des bioproduits.

## **RECOMMANDATION 5**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'appuyer la science, la recherche et l'innovation afin de mettre en place des mesures adaptées aux priorités locales du secteur agricole dans le but de renforcer sa durabilité environnementale.**

Le gouvernement appuie la présente recommandation. Le gouvernement appuie la science, la recherche et l'innovation par la prestation d'un certain nombre d'initiatives, notamment par le biais du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) qui compte parmi ses priorités la durabilité environnementale et le changement climatique.

Dans son réseau de 20 centres de recherche et de développement, dispersés à travers le Canada, AAC a, dans chacun de ces centres, des experts scientifiques, du personnel technique, de l'équipement spécialisé et des installations pour mener des travaux de recherche adaptés aux diverses réalités régionales. Ce réseau offre à AAC une interface qui est coordonnée avec les intervenants de l'industrie et autres dans les différentes régions du pays. AAC entretient aussi des contacts avec l'Association des facultés canadiennes d'agriculture et de médecine vétérinaire pour renforcer et exploiter les capacités scientifiques et de recherche.

L'investissement global du gouvernement fédéral dans le cadre du Partenariat pour la prestation d'activités et de programmes en science et en innovation totalise 690 millions de dollars sur cinq ans. Deux programmes comptent pour une part importante de ce soutien, soit les programmes Agri-innover et Agri-science. Le programme Agri-innover, doté de 128 millions de dollars, vise à accélérer la démonstration, la mise en marché et l'adoption de produits agro-industriels, de technologies, de procédés ou de services innovateurs.

Le programme Agri-science, doté de 338 millions de dollars, appuie des activités pilotées par l'industrie qui sont axées sur les découvertes scientifiques, les sciences appliquées ou l'innovation, et aussi la coordination d'activités de recherche menées au Canada et le développement d'outils d'aide à la décision destinés aux producteurs. Par exemple, la Grappe scientifique sur la durabilité des productions bovines et fourragères s'emploiera à renforcer la durabilité de l'élevage bovin et des productions fourragères au Canada, à accroître les exportations de bœuf et à offrir du bœuf canadien de grande qualité. La Grappe de recherche

agronomique intégrée des cultures, quant à elle, s'efforcera d'accroître la résilience des cultures au changement climatique, d'améliorer la durabilité de l'agriculture en encourageant les fermes à pratiquer la polyculture et de faciliter le transfert de connaissances et de technologies.

Le principe des initiatives à frais partagés du Partenariat, dont la prestation est assurée par les provinces et les territoires, permet aux promoteurs de programmes de répondre aux divers besoins régionaux tout en poursuivant des objectifs nationaux communs. Au nombre de ces initiatives figurent le Programme des pratiques de gestion bénéfiques de l'Î.-P.-É., le Programme de gérance agroenvironnementale de la Saskatchewan et le Programme de gestion bénéfique de la Colombie-Britannique.

En plus du Partenariat, le gouvernement assure la prestation du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture (GES) en agriculture et du Programme des technologies propres en agriculture, des programmes qui soutiennent la recherche et font de la sensibilisation auprès des producteurs concernant les technologies agricoles, les pratiques de gestion bénéfiques et d'autres pratiques qu'ils peuvent adopter pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) en agriculture au Canada.

Le Budget 2017 a aussi prévu 70 millions de dollars pour encourager les découvertes scientifiques et l'innovation en agriculture. Par cet engagement, AAC accélère l'embauche de la prochaine génération de scientifiques et offre de l'aide financière pour la conduite d'activités susceptibles de déboucher sur des découvertes scientifiques et des innovations axées sur le changement climatique ou la performance environnementale (conservation des ressources sol et eau, capacité des habitats, biodiversité). Ce soutien s'étend à l'initiative des Laboratoires vivants d'AAC, qui fait appel à la collaboration d'intervenants locaux et d'autres organismes des territoires agricoles et des bassins versants du Canada, et ces efforts collectifs seront concentrés sur le développement de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques (PGB) et d'autres outils pour s'attaquer à des préoccupations agroenvironnementales, sur le renforcement des mesures de conservation des ressources sol et eau, sur la réduction et l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES) et sur la maximisation de la capacité des habitats et de la biodiversité.

Enfin, le Budget 2018 comporte le plus gros investissement en une somme unique d'affectée aux infrastructures fédérales de l'histoire canadienne, soit 2,8 milliards de dollars pour soutenir la prochaine génération de chercheurs et moderniser les outils dont ils auront besoin. AAC travaille avec Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi qu'avec d'autres ministères à vocation scientifique afin de mieux intégrer certains de ses programmes scientifiques et de déterminer ses besoins futurs en matière d'infrastructures scientifiques. AAC a aussi engagé des contacts avec tous les ministères et organismes à vocation scientifique pour traiter en priorité les besoins en gestion de l'information et en technologie de l'information qui émanent des domaines de la génomique, de l'agriculture de précision et de l'amélioration génétique des cultures.

## RECOMMANDATION 6

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et l'industrie pour atténuer les effets néfastes sur les producteurs et l'environnement que peut entraîner l'interdiction de l'utilisation des pesticides sans mettre en place des solutions de rechange claires.**

Le gouvernement appuie la présente recommandation et continue de travailler avec d'autres partenaires et intervenants du domaine agricole pour atténuer les effets néfastes sur les producteurs et l'environnement que peut entraîner le retrait de pesticides du marché.

Le gouvernement collabore avec des intervenants du domaine agricole, dont ceux du Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'AAC et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, pour accroître le nombre de nouvelles solutions de lutte antiparasitaire à offrir aux producteurs canadiens, par exemple des biopesticides, afin de remplacer des usages qui risquent d'être perdus après la réévaluation réglementaire des pesticides. En outre, le CLA s'emploie à mettre au point de nouvelles stratégies de lutte en vue de réduire la dépendance des producteurs aux produits chimiques. Ces stratégies font appel entre autres à des outils d'aide à la décision, à des pratiques culturales (cultures de couverture) ainsi qu'à des moyens de lutte physiques (filets anti-insectes) et biologiques (parasitoïdes et prédateurs d'espèces nuisibles). Ces efforts soutenus faciliteront l'adaptation des producteurs aux nouveaux ravageurs et retrait du marché de certains pesticides chimiques.

Le mandat principal de l'ARLA (Santé Canada) est de prévenir que l'utilisation de produits antiparasitaires pose des risques inacceptables pour les Canadiens et l'environnement. Lorsque les risques posés par un pesticide sont jugés inacceptables pour la santé ou l'environnement, notamment à l'occasion de sa réévaluation ou d'un examen spécial, le ministre est tenu par la *Loi sur les produits antiparasitaires* de prendre des mesures d'atténuation des risques, ce qui peut se traduire par l'annulation de l'homologation d'un pesticide ou son retrait progressif.

Afin d'assurer la transparence de ces décisions, l'ARLA a publié en mars 2018 une politique qui explique le processus du retrait progressif de certains pesticides et présente les délais prévus. En l'absence de solution de rechange, l'élimination ou le retrait progressif d'un pesticide peut être retardé, s'il est possible de démontrer que les risques sont acceptables entre-temps, sous réserve du respect de toutes conditions jugées nécessaires pour protéger la santé humaine et l'environnement. Toutes les décisions réglementaires reposent sur une évaluation scientifique rigoureuse des risques sanitaires et environnementaux, et pour tous les projets réglementaires majeurs, l'ARLA consulte les Canadiens avant de rendre une décision définitive.

## RECOMMANDATION 7

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada continue d'appuyer les recherches en production animale pour améliorer la génétique et le régime alimentaire des animaux dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

Le gouvernement appuie la présente recommandation. AAC soutient divers projets qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux productions animales. La recherche est menée par AAC ou conduit en partenariat avec d'autres ministères fédéraux ou provinciaux, des universités et des collaborateurs de la chaîne de valeur de l'alimentation animale au Canada ou à l'international.

En collaboration avec des partenaires, AAC a développé une méthode de prédiction basée sur de l'information génomique afin de pouvoir déterminer, à l'aide des marqueurs d'ADN, la valeur génétique d'un animal concernant l'efficacité de conversion alimentaire et la qualité de viande. Une telle recherche peut non seulement contribuer à réduire les coûts de production et à améliorer la qualité de la viande de bœuf, mais peut aussi atténuer l'empreinte environnementale de la production bovine par la réduction des émissions de méthane. Des chercheurs d'AAC ont aussi étudié pendant trois ans, avec des collègues de l'Australie, un supplément alimentaire commercial pour bovins qui semblait prometteur, car il inhibe l'enzyme responsable de la formation de méthane dans le rumen bovin. D'après leurs résultats, le produit réduit de 30 à 50 % la production de méthane et améliore de 3 à 5 % l'efficacité de conversion alimentaire.

Les centres de recherche et de développement d'AAC collaborent à des études sur la réduction des émissions de GES dans la production laitière. En étroite collaboration avec l'industrie, des scientifiques d'AAC ont mis au point deux modèles pour estimer l'empreinte carbone de la production laitière et élaborer des stratégies alimentaires qui réduiraient les impacts de la production sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les scientifiques ont élaboré des stratégies alimentaires qui peuvent réduire la production de méthane de 10-25 % selon la stratégie adoptée. Les scientifiques d'AAC évaluent de manière exhaustive les systèmes de cultures fourragères et les pratiques de gestion du fumier afin de maximiser la séquestration du carbone et la rétention des éléments nutritifs dans le sol. AAC appuie aussi le Réseau laitier canadien qui promeut l'amélioration de la génétique des troupeaux laitiers et effectue de la recherche en génomique en vue de proposer une sélection élargie de caractères améliorés pour constituer des cheptels de vaches qui sont plus résistantes aux maladies, ont un système immunitaire plus fort et un système digestif plus efficace, tout ceci en vue de réduire le méthane produit par les troupeaux laitiers.

Les chercheurs d'AAC, avec d'autres collaborateurs internationaux, participent au développement d'un système d'alimentation de précision qui transformera l'alimentation des porcs et permettra aux éleveurs porcins de réduire les coûts d'alimentation et de main-d'œuvre en même temps que l'empreinte environnementale de leur production. Ce système peut estimer précisément les besoins de chaque porc du troupeau en temps réel et proposer une ration optimisée pour chaque porc.

## **RECOMMANDATION 8**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada améliore le processus d'approbation de nouvelles variétés végétales afin d'aider les agriculteurs à s'adapter rapidement aux changements climatiques et de saisir les possibilités de commercialisation qui se présentent tout en préservant leur compétitivité.**

Le gouvernement appuie la présente recommandation. L'obtention de variétés qui sont plus résilientes aux conditions de croissance changeantes, aux nouvelles pressions, aux pressions accrues de ravageurs et de maladies et à des conditions plus variables de températures et d'humidité du sol constitue un moyen clé qui favorisera l'adaptation du secteur aux changements climatiques.

Le système d'enregistrement de variétés du Canada est un système flexible et efficace qui encourage l'innovation en agriculture. Ce système compte trois volets, dont un volet mineur qui autorise la mise en marché de nouvelles variétés qui ont passé à travers un processus d'enregistrement de huit semaines. Ce système compte aussi un volet plus rigoureux qui exige la conduite d'essais sur plusieurs années avant d'autoriser l'enregistrement d'autres types de variétés. Ce système d'enregistrement, fondé sur les avantages offerts par les variétés, garantit aux producteurs canadiens que les variétés en question seront adoptées rapidement en raison des performances et des valeurs éprouvées qu'elles offrent.

Le système d'enregistrement du Canada a fait l'objet d'un examen et de consultations nationales, et cet exercice d'une durée de deux ans s'est terminé au printemps 2016, révélant que plus de 80 % des intervenants concernés appuyaient le système existant. Néanmoins, des changements majeurs ont été apportés pour améliorer l'efficacité des processus et encourager l'innovation. Par exemple, les procédures opérationnelles du modèle de recommandation utilisé par le comité de recommandation ont été améliorées.

Le gouvernement réitère son engagement de se doter d'un système de réglementation rigoureux, à fondement scientifique, pour l'évaluation des produits végétaux novateurs (« à caractère nouveau »), dont les produits issus de la biotechnologie moderne. Santé Canada évalue l'innocuité des produits végétaux à caractères nouveaux qui sont destinés à un usage alimentaire, alors que l'ACIA évalue ceux qui sont destinés à l'alimentation du bétail ou à être disséminés dans l'environnement. Le système réglementaire canadien, fondé sur les types de produits, traite les produits en fonction de leurs caractères nouveaux, qu'importe la façon dont ces caractères ont été introduits dans les produits. Cette approche rend le processus clair et prévisible pour les développeurs en appliquant aux produits à caractères nouveaux issus de la biotechnologie les mêmes niveaux de surveillance qui sont appliqués aux produits à caractères nouveaux obtenus par d'autres moyens.

L'ACIA et Santé Canada envisagent de modifier en continu la réglementation afin de maximiser l'efficacité du système de réglementation, tout en protégeant la santé des humains, des animaux et de l'environnement. À cette fin, l'ACIA et Santé Canada ont créé un comité interministériel chargé dans ses priorités d'améliorer la transparence et l'efficacité des processus de réglementation et d'évaluation des produits végétaux à caractères nouveaux. Les activités du comité sont généralement vues d'un bon œil par les parties réglementées. Par exemple, en 2018, le comité a finalisé des directives à l'intention de l'industrie sur le mode de présentation des données de séquençage du génome entier pour l'appui de leurs demandes d'enregistrement de produits végétaux à caractères nouveaux. Ces directives, qui avaient été demandées par l'industrie, renforceront la transparence et l'efficacité du processus d'examen réglementaire.

Le gouvernement continuera d'échanger des idées et de l'information sur les technologies émergentes à travers diverses tribunes de l'industrie et du gouvernement, dont les Tables rondes des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires. L'ACIA continuera aussi d'envisager l'apport de modifications au système canadien d'enregistrement des variétés pour en améliorer la flexibilité et l'efficacité, et pour encourager l'innovation.

## **RECOMMANDATION 9**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente l'investissement dans la recherche et l'innovation en matière d'agriculture écologique et biologique pour mieux refléter la proportion croissante du marché que représente ce secteur, reconnaissant que ces pratiques peuvent être avantageuses pour l'agriculture en général.**

Le gouvernement est en faveur d'investir pour promouvoir la recherche et l'innovation dans la production biologique et la santé des agroécosystèmes, ce qui profite non seulement à l'ensemble du secteur, mais soutient aussi le dynamisme de l'agriculture biologique, laquelle est en plein essor au Canada.

Le marché biologique canadien est le 5<sup>e</sup> plus grand au monde, et ce marché enregistre une croissance de la demande intérieure et internationale depuis dix ans. Les ventes au détail, estimées à 5,4 milliards de dollars en 2016, ont progressé de 1,9 milliard de dollars par rapport au niveau de 2012. L'agriculture biologique contribue à la diversification du paysage agricole canadien, ainsi les fermes biologiques comptent une proportion légèrement plus élevée de productrices et de jeunes exploitants que les fermes conventionnelles. Le marché biologique, en pleine croissance, est déjà soutenu par AAC, par des investissements qui encouragent la recherche, le développement et le transfert de technologie à l'interne, et par des partenariats avec les gouvernements provinciaux, les universités et l'industrie.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'un commun accord de renforcer l'aide consentie à des secteurs émergents de l'agriculture, notamment en production biologique, afin de promouvoir la recherche et l'innovation. Le gouvernement fédéral alloue encore à la Grappe scientifique de la production biologique 8,3 millions de dollars pour trouver des façons d'améliorer la productivité, la santé des sols et la gestion de la fertilisation, pour promouvoir la recherche dans le domaine de l'amélioration génétique des cultures, pour développer la lutte antiparasitaire et pour évaluer les impacts environnementaux de pratiques adoptées en agriculture biologique. Les investissements dans le biologique ont été augmentés par rapport à ceux du précédent cadre stratégique pour l'agriculture de *Cultivons l'avenir 2* (2013-2018), lesquels totalisaient alors 7,8 millions de dollars. Le gouvernement continue aussi de soutenir le secteur dans ses efforts de renforcement de sa durabilité et de sa croissance en contribuant au développement des marchés, à l'amélioration des rendements et à la simplification des normes reconnues de produits en participant à leur révision.

## RECOMMANDATION 10

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada fournisse l'ensemble du financement pour l'examen des normes canadiennes sur l'agriculture biologique débutant en mars 2018.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement reconnaît l'importance des normes canadiennes sur l'agriculture biologique; c'est pourquoi AAC a annoncé, le 26 janvier 2018, qu'il paiera les coûts engagés par l'Office des normes générales du Canada (ONGC) de Services publics et Approvisionnement Canada pour mettre à jour les normes d'ici 2020. Le 12 juillet 2018, AAC a approuvé un projet de cadre sur la durabilité de la production biologique au Canada, doté d'un budget de 292 555 \$, dont le but est d'aider l'industrie de la production biologique à établir des mécanismes de financement qui appuieront les priorités de l'industrie à l'échelle nationale en plus de moderniser et d'améliorer le processus d'examen des normes.

En mai 2018, AAC et l'ONGC ont signé un protocole d'entente qui régira la réalisation de ce projet d'ici 2020. L'ACIA demeure déterminée à appuyer le régime canadien de réglementation de la production biologique en poursuivant, en collaboration avec l'industrie et ses partenaires commerciaux, les travaux concernant l'examen des normes sur l'agriculture biologique ainsi que l'interprétation et l'application du *Règlement sur les produits biologiques*. Les efforts déployés par AAC et l'ACIA contribuent au développement du secteur de la production biologique, à l'accès aux marchés, à la croissance des exportations ainsi qu'à la protection des consommateurs et de l'environnement.

## RECOMMANDATION 11

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne l'agroforesterie afin d'augmenter la capacité de séquestration du carbone du Canada.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Il est possible d'améliorer les forêts, les terres humides et les terres agricoles comme « puits de carbone » par des mesures telles que la plantation d'arbres, l'amélioration des pratiques de gestion du carbone forestier, la réduction le plus possible des dommages causés par les incendies et les ravageurs, le rétablissement de forêts endommagées par les ravageurs et les perturbations naturelles et l'adoption plus répandue de pratiques de gestion des terres, telles que les cultures vivaces et en couverture permanente ou la culture sans labour. En protégeant et en remettant en état les zones naturelles, y compris les terres humides, on favorisera la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration du stockage de carbone.

La contribution de l'agriculture au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPCPCC) se fera principalement par l'entremise du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat). Aux termes du Partenariat, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent conjointement à renforcer les capacités pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, améliorer les

puits de carbone et conserver les sols, protéger l'environnement et faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

Divers types de programmes appuient les pratiques agroforestières. Dans le cadre du Partenariat, les programmes à coûts partagés mis en œuvre par les provinces et territoires soutiennent la prise de mesures à la ferme visant à mieux sensibiliser les producteurs aux risques environnementaux et à cerner des mesures permettant d'atténuer ces risques, et offrent une aide financière aux agriculteurs souhaitant adopter des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) particulières ayant plusieurs bienfaits pour l'environnement, notamment la conservation des sols, la séquestration de carbone et la réduction des émissions de GES. Parmi les PGB pouvant faire l'objet d'un financement aux termes des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à coûts partagés visant la prise de mesures à la ferme, mentionnons les pratiques agroforestières comme les brise-vent ainsi que les bandes riveraines.

Outre les programmes du Partenariat, le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, un programme quinquennal (2016-2021) doté d'un budget de 27 millions de dollars, vise aussi à améliorer la compréhension et l'accessibilité des technologies agricoles, des PGB et des procédés que les agriculteurs peuvent adopter pour atténuer les émissions de GES en agriculture au Canada. L'agroforesterie est l'un des quatre domaines prioritaires du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture. Les projets de recherche et de développement entrepris à cet égard visent à mieux comprendre, à développer et à promouvoir des pratiques agroforestières comme les brise-vent, les bandes riveraines, la culture en couloirs et les systèmes sylvopastoraux dans le but d'atténuer les émissions de GES.

## **RECOMMANDATION 12**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne les producteurs agricoles et les transformateurs canadiens en adoptant des politiques et des accords commerciaux qui protègent nos producteurs et nos transformateurs des pays qui pourraient ne pas avoir des normes environnementales aussi rigoureuses que les nôtres.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement croit fermement au principe voulant que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement devraient mutuellement renforcer les objectifs des accords commerciaux. Il est important de favoriser une gouvernance environnementale rigoureuse parallèlement à l'élargissement des relations commerciales afin de promouvoir un développement durable et d'établir des règles du jeu équitables pour les entreprises canadiennes en contribuant à empêcher nos partenaires commerciaux d'abaisser les normes environnementales dans le but de profiter d'un avantage concurrentiel indu.

Dans les ententes commerciales bilatérales et régionales, comme l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, le Canada cherche à mettre en place des chapitres sur l'environnement ambitieux et applicables qui obligeront les parties à maintenir des niveaux élevés de protection environnementale ainsi qu'une gouvernance environnementale rigoureuse dans le contexte de la libéralisation du commerce, et à ne pas affaiblir les lois environnementales

au profit du commerce ou des investissements. Le Canada propose également des engagements qui soutiennent les efforts déployés pour contrer les problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, y compris les changements climatiques. Le Canada continue d'exhorter ses partenaires commerciaux à adopter des mesures et des règlements fondés sur des preuves scientifiques dans le but d'offrir aux exportateurs canadiens un contexte commercial transparent et prévisible.

### **RECOMMANDATION 13**

**Le Comité recommande que les efforts de lutte contre les changements climatiques se concentrent sur les mesures d'adaptation et sur les mesures d'atténuation qui ont une incidence positive sur l'économie, créant ainsi un avantage concurrentiel pour le Canada et permettant de maintenir la compétitivité des produits agricoles canadiens.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement, en partenariat avec les provinces et territoires, passe à l'action par l'entremise du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPCPCC) en renforçant la résilience aux répercussions des changements climatiques et en favorisant une croissance propre et la création d'emplois propres grâce à des investissements dans la technologie, l'innovation et l'infrastructure. Le Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) est le principal mécanisme en place pour aider le secteur agricole à contribuer aux objectifs du CPCPCC et compte parmi ses six priorités la durabilité environnementale et les changements climatiques (ce qui comprend la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur et le renforcement de la résilience du secteur aux répercussions des changements climatiques).

Dans le cadre du Partenariat, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert pour favoriser la croissance durable du secteur agricole grâce à d'importants investissements dans les projets scientifiques, de recherche et d'innovation visant la mise au point de pratiques et de technologies qui aideront le secteur à réduire les émissions de gaz et à s'adapter aux changements climatiques, et grâce à des investissements visant à accélérer l'adoption de ces pratiques et technologies par le secteur agricole. Un montant d'au plus 690 millions de dollars est prévu au titre des programmes Agri-innover et Agri-science, qui sont exclusivement fédéraux, pour renforcer la compétitivité du secteur grâce à la recherche, à la science et à l'innovation, et à l'adoption de pratiques et produits innovateurs visant particulièrement une croissance propre et durable.

En outre, des investissements du gouvernement fédéral dans des outils Web permettant d'obtenir en temps réel de l'information et de faciliter la prise de décisions aideront le secteur à mieux se préparer aux nouveaux débouchés et risques découlant des conditions de culture en constante évolution, ce qui aidera les producteurs canadiens à demeurer concurrentiels. Par exemple, la Division de l'agroclimatique, de la géomatique et de l'observation de la Terre d'AAC est une source faisant autorité d'un vaste éventail de données, indices, informations, outils et modèles agroclimatiques dont le secteur agricole peut se servir pour surveiller les risques de sécheresse et analyser le potentiel agricole changeant des terres.

En complément à ces efforts, le gouvernement s'est aussi engagé à mettre sur pied un Centre canadien des services climatiques, ce qui permettra d'accéder à des données, à de l'information

et à des outils fiables, utiles et à jour pour faciliter la prise de décisions en matière d'adaptation à l'échelle du pays, et de renforcer les services climatiques dans les régions. À cette fin, le gouvernement fédéral, avec l'aide des provinces et territoires, s'affaire à repérer et à appuyer les organismes régionaux responsables qui aideront les Canadiens à s'adapter aux répercussions des changements climatiques.

#### **RECOMMANDATION 14**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'appuyer les initiatives de vulgarisation en complément des activités de recherche afin de rapprocher les chercheurs des producteurs.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le Partenariat canadien pour l'agriculture tirera parti des investissements antérieurs dans le domaine de l'innovation et continuera à soutenir les activités de vulgarisation visant à transférer des connaissances aux producteurs. Pour y parvenir, on continuera notamment à appuyer les programmes à coûts partagés visant l'établissement de plans agroenvironnementaux (PAE), un processus qui permet aux producteurs de mieux connaître les risques environnementaux liés à leur ferme ou exploitation d'élevage, ainsi que les pratiques et les technologies dont ils disposent pour réduire ces risques. Aux termes du Partenariat, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à accroître le nombre de producteurs ayant établi ou renouvelé un PAE.

AAC s'emploie également à améliorer sa capacité à rapprocher les chercheurs des utilisateurs finaux en se renseignant au sujet des pratiques exemplaires en matière de transfert de connaissances et en adoptant celles-ci. Au cours des dernières années, AAC a confié à des agents la responsabilité du transfert de connaissances et de technologie dans les stations de recherches à l'échelle du pays afin que les connaissances issues des activités d'AAC soient transmises plus clairement et rapidement au secteur agricole. AAC a également demandé à un coordonnateur national du transfert des connaissances d'examiner les pratiques actuelles et de trouver des moyens plus efficaces d'informer plus rapidement les utilisateurs finaux des résultats des recherches d'AAC. AAC assure également le transfert de technologies prometteuses au secteur au moyen de contrats de licence qui rendent accessibles de nouvelles technologies et variétés végétales pouvant aider les producteurs à surmonter des difficultés découlant des changements climatiques.

AAC lancera également une nouvelle Initiative de laboratoires vivants dont le but est de faciliter la communication et le transfert de connaissances entre les chercheurs et les producteurs au sujet des pratiques en matière d'agriculture durable. Aux sites où l'Initiative de laboratoires vivants est mise en œuvre à l'échelle du pays, des producteurs et des chercheurs collaboreront afin de cerner les enjeux prioritaires, de concevoir des études de recherche et d'interpréter les résultats. Cette étroite collaboration permettra d'assurer la pertinence des résultats concernant les pratiques et technologies de gestion durable pour les producteurs, qui seront ainsi plus nombreux à les adopter. En outre, les producteurs participant à l'Initiative de laboratoires vivants seront en partie responsables des résultats, ce qui devrait les inciter à communiquer ces résultats et les connaissances acquises à leurs pairs et à des organisations agricoles de plus grande envergure.

## RECOMMANDATION 15

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de soutenir le partage d'informations importantes concernant les pratiques agricoles écologiquement durables et l'adaptation à ces pratiques.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Tablant sur les efforts déployés aux termes des cadres stratégiques antérieurs, le gouvernement continuera d'appuyer, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), avec la collaboration des provinces et territoires, les programmes et services permettant de mettre en commun des informations importantes sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et l'adaptation du secteur agricole. On y parviendra par l'entremise de divers programmes exécutés par AAC ou exécutés par les provinces et territoires (lorsqu'il s'agit de programmes à coûts partagés).

Les provinces et territoires conçoivent et gèrent l'exécution de programmes agroenvironnementaux à coûts partagés, ce qui permet d'adapter les activités en fonction des priorités environnementales de la province ou du territoire. Ces programmes visent à sensibiliser davantage les producteurs aux risques gouvernementaux liés à leur ferme et à accroître leurs connaissances à cet égard, et à verser aux producteurs, selon les évaluations des risques en question, des incitatifs financiers pour qu'ils adoptent des technologies et pratiques de gestion bénéfiques innovatrices permettant de réduire les risques, y compris ceux liés au climat. Aux termes du Partenariat, une affectation théorique de 436 millions de dollars est prévue pour régler les problèmes liés à la durabilité environnementale et aux changements climatiques dans le secteur agricole, par l'entremise de programmes à la ferme faisant l'objet d'un partage des coûts. Dans le cadre de la gouvernance du Partenariat, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'environnement et le changement climatique aura notamment pour tâche de diffuser de l'information sur les initiatives agroenvironnementales fédérales, provinciales et territoriales; ainsi, les pratiques exemplaires et leçons tirées concernant l'agriculture durable seront assurément communiquées d'une province ou d'un territoire à l'autre.

La diffusion des résultats de recherche, notamment au moyen de publications et de communications avec des organisations de producteurs, est l'un des éléments des programmes fédéraux d'innovation en agriculture financés par l'entremise des programmes Agri-innover et Agri-science, et le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture.

La nouvelle Initiative de laboratoires vivants d'AAC sera un autre moyen de premier plan de communiquer de l'information sur les pratiques en matière d'agriculture durable. Les sites de partout au pays s'échangeront leurs résultats, lesquels seront mis en évidence dans les communications d'AAC destinées au secteur agricole afin que les producteurs soient mieux informés et adoptent les nouvelles connaissances en plus grand nombre. AAC a aussi pris des mesures dans le cadre de l'initiative de la science ouverte pour veiller à ce que l'information importante soit facilement accessible au public. Chaque année, AAC met en ligne des données et renseignements scientifiques sur le portail du gouvernement ouvert du Conseil du Trésor. AAC publie également sur son site Web le profil de chaque scientifique, accompagné d'une liste de publications examinées par des pairs.

Enfin, la stratégie d'information et les communications générales d'AAC soulignent les retombées positives des recherches du Ministère pour les producteurs. Par exemple, l'an dernier seulement, plus de 1 500 gazouillis et messages sur Facebook ont été publiés concernant des réalisations scientifiques profitant aux producteurs, plus de 180 articles ont été rédigés et publiés dans des médias s'adressant aux producteurs, des scientifiques ont répondu à plus de 200 demandes de renseignements des médias, et 48 journées portes ouvertes et activités de vulgarisation ont été organisées. Ces efforts ont notamment servi à informer les agriculteurs au sujet d'un nouveau système commercial d'aide à la prise de décisions pour déterminer la dose optimale d'azote dans les champs de maïs et d'un nouveau supplément alimentaire pouvant être servi aux bovins pour réduire les émissions de méthane.

## **RECOMMANDATION 16**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle des agriculteurs dans la gestion environnementale, l'innovation dont ils font preuve pour s'adapter aux changements climatiques, ainsi que leur contribution au bien public, en renforçant la compréhension de leur rôle auprès des Canadiens et en gagnant la confiance du public.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Les producteurs canadiens gagnent la confiance des Canadiens et des consommateurs de partout dans le monde en produisant des aliments selon des méthodes reconnues comme étant sécuritaires, responsables et respectueuses de l'environnement.

Le gouvernement reconnaît le rôle clé de chef de file que jouent les producteurs dans la gérance responsable de l'environnement et leurs efforts constants pour faire partie de la solution aux changements climatiques, comme en témoigne leur bilan solide dans le domaine de l'innovation et de l'adoption de nouvelles technologies en vue d'améliorer la performance environnementale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils sont notamment de plus en plus nombreux à adopter le travail de conservation du sol et à réduire les mises en jachère, augmentant ainsi la quantité de carbone stockée dans le sol.

Le gouvernement appuie les producteurs dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture par l'entremise d'investissements dans les domaines de l'innovation, de l'environnement et des changements climatiques, de la traçabilité, de la biosécurité, du bien-être animal et de la salubrité des aliments, qui contribuent tous à maintenir la confiance du public.

Par exemple, par l'entremise du programme Agri-assurance, AAC aide les associations de l'industrie à mettre au point et à adopter des systèmes, des normes et des outils leur permettant d'utiliser des allégations crédibles, pertinentes et vérifiables au sujet de leurs produits et de la méthode de production utilisée, notamment du point de vue de la durabilité environnementale. Par exemple, le soutien d'AAC au programme d'excellence à la ferme *proAction* du secteur laitier aidera les producteurs laitiers canadiens à faire la preuve qu'ils adoptent des principes de gérance responsable lorsqu'il est question du bien-être animal, de l'environnement et de la production durable d'aliments sûrs et nutritifs de grande qualité.

## RECOMMANDATION 17

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada encourage les nouveaux agriculteurs et ceux qui sont déjà établis à adopter des pratiques résilientes au climat et à se doter de l'équipement et des technologies qui leur permettront d'améliorer le rendement, la résilience à long terme et la pérennité de l'agriculture.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le Canada continuera de soutenir un éventail de programmes et mesures dans le but de mieux informer les agriculteurs au sujet des répercussions des changements climatiques et d'aider ceux-ci à adopter des pratiques, de l'équipement et des technologies qui rendront le secteur plus résilient et amélioreront son efficacité ainsi que sa performance environnementale.

Parmi les mesures prises par le Canada dans le contexte du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPCPCC), le financement fédéral destiné à faciliter l'adaptation et à accroître la résilience permettra la mise sur pied du Centre canadien des services climatiques (CCSC). Le CCSC donnera accès à des données et renseignements fiables, utiles et à jour sur le climat, en plus de favoriser l'établissement de partenariats avec des organismes régionaux responsables du climat de partout au Canada dans le but de concevoir et d'offrir des outils d'aide à la décision qui aideront les Canadiens, y compris les agriculteurs, à comprendre les risques et possibilités liés au climat à l'échelle locale.

Par l'entremise du Partenariat, les provinces et territoires conçoivent et gèrent l'exécution de programmes agroenvironnementaux à coûts partagés, comme les programmes de plans agroenvironnementaux. Ces programmes visent à sensibiliser davantage les producteurs aux risques gouvernementaux liés à leur ferme et prévoient des incitatifs financiers pour encourager les producteurs à adopter des technologies et pratiques de gestion bénéfiques innovatrices permettant de réduire les risques, y compris ceux liés aux changements climatiques. Parmi les autres activités à coûts partagés visant à accroître la résilience face au climat, mentionnons l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales de gestion des changements climatiques par les producteurs agricoles en collaboration avec d'autres intervenants en Colombie-Britannique; une utilisation plus efficace de l'eau grâce à l'installation d'équipement à faible pression ou d'irrigation au goutte-à-goutte en Alberta; des essais de technologie des engrais/d'ensemencement de précision, l'amélioration des données sur le sol et une plus grande utilisation des couvertures de couverture en Ontario. Aux termes du Partenariat, une affectation théorique d'un montant pouvant atteindre 436 millions de dollars est prévue pour régler les problèmes liés à la durabilité environnementale et aux changements climatiques dans le secteur agricole.

Dans le cadre du Partenariat, AAC exécutera également des programmes visant l'élaboration et l'adoption de pratiques résilientes au climat et de technologies propres. Par exemple, Agri-innovator, un programme quinquennal doté d'un budget maximal de 128 millions de dollars, ciblera les investissements dans des projets visant à éprouver/commercialiser des innovations qui peuvent accroître l'efficacité agricole et améliorer la durabilité environnementale. Les programmes d'inclusivité en agriculture, comme le programme Agri-diversité, un programme quinquennal doté d'un budget de 5 millions de dollars, pourraient aussi contribuer à

l'organisation d'ateliers et de séminaires destinés aux jeunes, aux femmes, aux peuples autochtones et aux autres catégories de producteurs agricoles sous-représentés pour les informer au sujet des pratiques résilientes au climat et de l'équipement et technologies connexes.

Dans le budget de 2017, une somme de 200 millions de dollars a été prévue pour appuyer les recherches sur les technologies propres ainsi que la mise au point, la mise à l'essai et l'adoption de telles technologies dans les secteurs des ressources naturelles au Canada, notamment l'agriculture. Le 19 mars 2018, il a été annoncé que la partie de ce financement destiné au secteur agricole sera versée au moyen d'un investissement triennal (2018-2021) de 25 millions de dollars dans le cadre du Programme des technologies propres en agriculture, qui vise à appuyer les recherches sur les technologies propres en agriculture ainsi que la mise au point et l'adoption de telles technologies dans les secteurs de l'agriculture de précision et des bioproduits. Ces technologies permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre, généreront un vaste éventail de retombées positives et contribueront à une croissance propre et durable.

## **RECOMMANDATION 18**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de favoriser une meilleure reconnaissance et évaluation des services écosystémiques.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement est déterminé à continuer de travailler en étroite collaboration avec les provinces et territoires pour favoriser une meilleure reconnaissance et évaluation des services écosystémiques, et examiner de nouvelles approches stratégiques pour améliorer les services écosystémiques offerts par les paysages agricoles.

Le gouvernement appuie diverses approches de programmes afin de reconnaître l'importance des services écosystémiques fournis par les paysages agricoles et de favoriser la multiplication de mesures à la ferme. Par exemple, le programme Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) parraine un certain nombre de projets pilotes visant à examiner des moyens innovateurs d'augmenter les services écologiques, y compris la conservation des habitats, que les terres agricoles offrent. Le programme Agri-assurance d'AAC est un autre exemple de programme appuyant les efforts déployés par le secteur agricole pour élaborer des initiatives d'assurance sur le marché ou pour s'y adapter, notamment en ce qui concerne la durabilité environnementale. Par l'entremise de régimes d'assurance de l'industrie, le secteur agricole peut améliorer la reconnaissance des services écosystémiques qu'offre le secteur et encourager les efforts volontaires pour améliorer davantage la durabilité agroenvironnementale (p. ex., le Cadre sur le bœuf durable certifié, mis au point par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable).

Depuis 2001, AAC mesure une série d'indicateurs environnementaux et produit des rapports à ce sujet pour dresser un portrait global de la performance environnementale du secteur, et étudie les mesures de gestion à la ferme et les processus naturels (p. ex., précipitations et type de sol). La science et les modèles étayant les indicateurs à l'égard du sol, de l'eau, de la qualité de l'air et de la biodiversité peuvent aussi permettre de mesurer les services écosystémiques offerts par les paysages agricoles (p. ex., séquestration du carbone dans le sol et habitat de la faune). Dans le

cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, AAC poursuivra sa collaboration avec les provinces et territoires et ECCC pour faire avancer la science sur laquelle se fondent ces indicateurs et encourager l'utilisation de ceux-ci.

En 2017, ECCC, en collaboration avec AAC, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada ainsi que les treize provinces et territoires, a publié un guide technique complet pour que les gouvernements, entre autres, puissent procéder à une évaluation des services écosystémiques et utiliser l'information connexe aux fins d'un large éventail d'activités liées aux politiques. La Boîte à outils des services écosystémiques peut aider les gouvernements et les intervenants à mesurer les services écologiques et à intégrer ceux-ci aux politiques et programmes.

En novembre 2014, Statistique Canada a publié une étude portant sur les services écosystémiques utilisés et générés par les activités agricoles; en 2018, ce ministère a publié une étude similaire sur les biens et services écosystémiques associés aux forêts. Ces études expliquent au moyen d'exemples comment il est possible de suivre et de surveiller les services écosystémiques liés au secteur agricole, et de s'en servir pour lancer des discussions avec les provinces et territoires concernant la mesure des services écosystémiques agricoles. Statistique Canada a également produit une étude sur l'évolution du paysage des zones métropolitaines canadiennes, plus particulièrement sur les changements quant à l'étendue des écosystèmes dans les environs de ces zones habitées entre 1971 et 2011.

Par ailleurs, les nouvelles possibilités en matière d'investissements dans l'infrastructure naturelle dans le cadre du plan Investir dans le Canada dirigé par Infrastructure Canada témoignent également de la plus grande reconnaissance des services écosystémiques par le gouvernement. Pour faciliter l'élaboration de propositions de projet par les provinces et territoires, entre autres (s'il y a lieu), le comité d'orientation sur l'adaptation aux changements climatiques du Conseil canadien des ministres de l'Environnement s'affaire à rédiger un rapport sur la justification des choix relatifs aux infrastructures naturelles, ainsi qu'un résumé des possibilités et des défis liés à leur adoption.

## **RECOMMANDATION 19**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada élabore des programmes de gestion des risques de l'entreprise répondant aux besoins des exploitations agricoles de toutes tailles, incluant celles qui ont une production diversifiée; et qu'il continue de développer des programmes de soutien en matière de gestion des risques qui appuient les producteurs dans leurs efforts d'adaptation innovants aux changements climatiques.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) visent à répondre aux besoins de tous les producteurs, quels que soient la taille ou le type d'exploitation. Les catastrophes météorologiques ont toujours posé un grand risque pour les producteurs. L'aide consentie pour la GRE, qui s'élève en moyenne à plus de 1,5 milliard de dollars par année, continue d'aider les producteurs à demeurer viables dans des conditions difficiles. Les programmes demeurent le meilleur outil pour gérer les risques importants que posent les changements climatiques. En outre, les programmes sont généralement

conçus de manière à ne pas nuire indûment aux efforts d'adaptation et à ne pas masquer les signes du marché, et permettent aux producteurs de prendre les meilleures décisions, qu'il s'agisse de moderniser leur exploitation ou de s'adapter aux défis à mesure qu'ils se présentent.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont procédé à un examen des programmes de GRE, et poursuivent leurs travaux conformément aux recommandations découlant du Comité d'experts externe chargé de l'examen; ils doivent notamment trouver des moyens d'adapter le plus possible le programme en fonction des difficultés qu'éprouvent les producteurs. On pourrait par exemple utiliser des techniques plus modernes pour fixer les primes, comme l'utilisation de mégadonnées, afin de mieux tenir compte des risques auxquels les producteurs font face, ce qui diminuerait les coûts des primes pour les producteurs qui adoptent des techniques de conservation, des innovations technologiques et d'autres pratiques commerciales visant à réduire les risques auxquels leur exploitation est exposée.

L'aide à la GRE n'est qu'une partie de l'aide globale offerte dans le cadre du Partenariat. Des initiatives stratégiques du Partenariat s'ajoutent aux programmes de GRE et prévoient des investissements proactifs dans le secteur dans des domaines comme l'innovation, la science et le développement des marchés pouvant aider le secteur à atténuer les risques et à s'adapter aux conditions changeantes découlant des changements climatiques. En adoptant une approche coordonnée du point de vue de la GRE et des initiatives stratégiques, on s'assure que les producteurs ont accès aux outils, aux technologies, à l'information et au soutien dont ils ont besoin pour faciliter leur adaptation aux changements climatiques.